

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilali SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Éléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Éléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 38 - Attribution de subventions au titre des appels à projets de Solidarité Internationale (SI) et d'Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM)

Délibération n° 008345

Attribution de subventions au titre des appels à projets de Solidarité Internationale (SI) et d'Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM)

Rapporteur : Mme Emmanuelle MEUNIER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	09/06/2026	Favorable unanime (1 abstention)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'attribuer des aides à des associations bisontines, dans le cadre de l'Appel à projets de la Ville de Besançon. Les demandes portent à la fois sur des projets au titre de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Le dispositif d'appel à projets de solidarité vise à encourager et à soutenir les associations bisontines souhaitant mener un projet de solidarité internationale ayant un réel impact pour les populations des pays bénéficiant de l'aide publique au développement (APD), ou souhaitant organiser une manifestation d'éducation à la citoyenneté mondiale à Besançon.

Lancé en 2012, ce dispositif permet de donner un coup de pouce significatif aux petits projets soutenus, mais aussi de produire un effet levier pour les projets plus importants qui sollicitent également l'aide d'autres collectivités territoriales et notamment de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La Ville de Besançon alloue cette année pour ce dispositif un budget de 15 000 €, à répartir entre les différents projets devant répondre aux principaux critères suivants :

- la viabilité et la pérennité du projet,
- la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes,
- l'ancrage local notamment à travers l'existence d'un ou plusieurs partenaires locaux (pour les projets à l'étranger),
- la justification de l'intérêt local, au moyen d'actions de sensibilisation sur le territoire bisontin, et d'une réelle réciprocité,
- la capacité du porteur de projet à mobiliser d'autres co-financeurs et/ou des partenariats,
- l'inscription dans une véritable démarche de développement durable.

L'exigence de ce cadrage doit permettre d'encourager les projets réellement efficaces et pérennes. Pour les aider, les porteurs de projets locaux peuvent bénéficier des conseils et formations en conduite de projets de solidarité internationale dispensés par l'association Bourgogne Franche-Comté International. Cet appui, entièrement gratuit, est financé par le biais de l'Etat et des collectivités locales de la région et doit permettre aux acteurs d'améliorer la qualité de leurs projets.

Pour cette 15ème édition, le Service des Relations internationales a reçu 6 dossiers de candidature éligibles, 3 au titre de la solidarité internationale et 3 au titre de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Sur la base du règlement, une première analyse technique des 6 dossiers reçus a été effectuée par le Service des Relations internationales (complétude, conformité aux objectifs de l'appel à projets) et BFC International. Ce dernier a analysé les projets déposés au regard notamment :

- de la méthodologie de projet,
- du partenariat envisagé avec les acteurs sur place,
- des résultats visés et de l'impact pour les bénéficiaires,
- du montage budgétaire,
- de la valorisation du projet prévue à Besançon,
- de l'impact à moyen et long terme pouvant être attendu.

Un jury, composé de deux élues (Emmanuelle MEUNIER et Myriam LEMERCIER), s'est réuni et propose donc au Conseil Municipal d'accorder cette année une aide financière à 4 projets, pour un montant total de 12 000€. Le tableau ci-après dresse le bilan des attributions proposées :

Solidarité internationale

Tableau récapitulatif des AAP 2026

Association	Pays/Zone	Résumé du projet	Commentaire études	Avis service	Budget total valorisé (€)	Demandé (€)	Proposé (€)
AMADEA	Madagascar	<p>Ce projet vise la construction d'un bâtiment collectif à Mahazaza, destiné à répondre aux besoins des 53 groupements paysans partenaires d'Amadéa dans la zone Est (environ 500 familles). Dans un contexte rural où l'habitat est dispersé en hameaux, souvent accessibles uniquement à pied ou à vélo via des pistes peu entretenues, la création d'un lieu central adapté est essentielle.</p> <p>La "Maison des groupements paysans" constituera un espace polyvalent pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes. Elle servira à organiser des formations, favoriser les échanges entre paysans, co-construire des projets, développer des activités économiques locales et permettre la présentation et la vente des productions. Elle accueillera également les réunions mensuelles des équipes.</p> <p>Le bâtiment intégrera par ailleurs une capacité d'hébergement pour des sessions de formation de plusieurs jours, destinées notamment aux institutrices, aux formateurs extérieurs et aux volontaires internationaux en mission.</p> <p>Ce lieu structurant contribuera directement au renforcement des compétences des paysans, à la dynamisation des initiatives locales et à l'autonomisation des communautés rurales.</p>	<p>Le projet se distingue par sa solidité, sa pertinence et la qualité de sa conception. Il intègre pleinement les enjeux écologiques et de développement durable, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Sa structuration en phases clairement définies s'inscrit dans l'esprit de l'appel à projets.</p> <p>L'association démontre une bonne compréhension des besoins des bénéficiaires, appuyée sur une analyse de terrain approfondie, et favorise une réelle implication des acteurs locaux. L'autonomie accordée à ces derniers constitue un point fort du projet.</p> <p>Par ailleurs, la diversification des sources de financement, y compris privées, traduit une recherche d'effet levier intéressante, contribuant à la pérennité et à la stabilité de l'initiative.</p>	Favorable	45 232	3 000	3 000
Ludo Enfants	Guinée	<p>Le projet Ludo-Enfants a pour objectif de créer un espace ludique et éducatif dédié aux enfants, afin de favoriser leur bien-être émotionnel, en particulier dans des contextes d'hospitalisation ou de fragilité.</p> <p>Ce lieu offrira un environnement rassurant et stimulant, contribuant à réduire le stress et l'anxiété liés à l'hospitalisation. Il permettra également de renforcer les liens familiaux en proposant des activités partagées, tout en encourageant la lecture et l'éveil des enfants.</p> <p>En soutenant à la fois les familles et les structures d'accueil, le projet Ludo-Enfants s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement, visant à améliorer la qualité de vie des enfants et à créer des espaces adaptés à leurs besoins essentiels.</p>	<p>Le projet présente des éléments de pertinence, notamment au regard de son ambition et de la qualité du partenariat mobilisé, avec plusieurs structures en France et à l'international. Il vise un nombre significatif de bénéficiaires et s'inscrit dans une dynamique d'action déjà engagée.</p> <p>Toutefois, certaines limites appellent à la vigilance. Le projet manque de clarté quant à l'identification précise des publics bénéficiaires et à la définition de son utilité sociale. Les impacts attendus restent globalement peu détaillés et le caractère innovant apparaît limité, dans une logique proche de projets déjà menés.</p> <p>Par ailleurs, les ressources humaines de l'association en France semblent restreintes au regard de l'ampleur du projet, ce qui interroge sa capacité de mise en œuvre. L'ancrage local gagnerait également à être davantage fondé sur une concertation renforcée avec les acteurs du territoire.</p> <p>Enfin, le budget proposé apparaît perfectible et certains éléments de contexte (difficultés financières antérieures, dossier incomplet) invitent à une appréciation prudente. Dans ce cadre, le projet sera soutenu après rendez-vous avec le porteur pour consolidations, notamment sur les aspects opérationnels, partenariaux et financiers.</p>	Favorable avec réserve	19 300	3 000	3 000
Palestine-Amrité	Palestine-Cisjordanie	<p>Soutien au développement agricole durable et à la lutte contre la désertification.</p> <p>Ce programme vise à permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur activité en valorisant de nouvelles terres agricoles et en développant des pratiques durables. Il contribue également à la lutte contre la désertification grâce à des actions de plantation et de gestion raisonnée des ressources naturelles.</p> <p>Les actions prévues pour 2026 s'inscrivent dans une logique d'accompagnement global des agriculteurs, alliant formation, production et accès aux ressources essentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Distribution de compost biologique à des agriculteurs formés, engagés dans une démarche de labellisation pour la production d'huile biologique Plantation d'oliviers dans plusieurs villages du territoire afin de développer une filière agricole pérenne Plantation d'arbres fruitiers et de vignes, favorisant la diversification des cultures et des revenus Mise à disposition de réservoirs d'eau pour sécuriser l'accès à l'irrigation <p>À travers ces actions, le programme renforce la résilience des exploitations agricoles, améliore les conditions de vie des agriculteurs et participe à la préservation des écosystèmes locaux.</p>	<p>Le projet présente des éléments de pertinence et s'appuie sur une expertise réelle de la structure, ainsi que sur des réseaux solides et un ancrage territorial avéré. Il répond à des besoins identifiés et s'inscrit en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).</p> <p>Toutefois, il s'inscrit dans une logique fortement récurrente, avec un contenu et un positionnement très proches des propositions déposées les années précédentes. Malgré plusieurs observations et recommandations formulées lors des précédentes instructions, les évolutions apportées demeurent limitées. En particulier, le caractère innovant du projet reste insuffisant au regard des attentes de l'appel à projets.</p> <p>Par ailleurs, certains aspects techniques et opérationnels restent encore trop peu précisés pour en garantir pleinement la faisabilité et l'impact. Une vigilance est également nécessaire quant à la nature des dépenses présentées, qui pourraient s'apparenter en partie à du fonctionnement courant, en décalage avec les objectifs du dispositif.</p> <p>En l'état, l'absence de prise en compte suffisante des retours antérieurs, combinée au manque d'évolution du projet, ne permet pas de proposer un soutien dans le cadre de cet appel à projets. Une refonte plus approfondie serait nécessaire pour envisager un éventuel redépôt.</p>	Défavorable	26 850	3 000	0

Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM)

Association	Pays/Zone	Résumé du projet	Commentaire étues	Avis service	Budget total valorisé (€)	Demande (€)	Proposé (€)
ACHA	Yémen	<p>Le projet « Besançon – Taiz » a pour ambition de développer les échanges culturels et de favoriser une meilleure compréhension interculturelle entre la ville de Besançon, en France, et celle de Taiz, au Yémen.</p> <p>Il se concrétise par l'organisation d'un événement culturel réunissant plusieurs formes d'expression artistique et patrimoniale. Celui-ci comprendra la projection de vidéos mettant en lumière l'histoire, la richesse culturelle et les sites emblématiques des deux villes, tels que la Citadelle de Besançon et le château Al-Qahira à Taiz.</p> <p>Une exposition photographique viendra compléter cette immersion, accompagnée de performances musicales traditionnelles, offrant au public une expérience vivante et sensible des deux cultures.</p> <p>L'événement intégrera également un moment symbolique de reconnaissance entre les autorités locales, illustrant la volonté de coopération et de rapprochement entre les deux territoires. Une dégustation de spécialités culinaires permettra enfin de valoriser les patrimoines gastronomiques respectifs et de favoriser les échanges conviviaux.</p> <p>À travers cette initiative, le projet vise à promouvoir le dialogue interculturel, encourager la citoyenneté mondiale et renforcer durablement les liens d'amitié entre les peuples.</p>	<p>Le projet présente un manque global de clarté. Les partenaires ne sont pas clairement identifiés, et la cohérence d'ensemble reste difficile à appréhender. Le caractère très général du projet culturel, où plusieurs dimensions semblent mêlées sans articulation précise, nuit à sa lisibilité. Le budget apparaît insuffisamment détaillé et manque de précision fourni. Des incertitudes subsistent également quant au calendrier de mise en œuvre ainsi qu'à la pérennité du projet.</p> <p>Dans l'ensemble, le projet reste trop peu détaillé et manque de structuration. Il est recommandé d'encourager le porteur à s'appuyer sur des associations locales du territoire afin de co-construire une action plus ciblée, par exemple autour de l'organisation d'une journée culturelle yéménite. Par ailleurs, malgré son inscription, le porteur n'a pas participé aux ateliers de méthodologie et de rédaction proposés, ce qui a pu limiter la qualité du dossier présenté.</p>	Défavorable	6 500	3 000	0
Radio Sud Besançon	France	<p>Le projet vise à mettre en place des ateliers d'expression orale, d'écriture et de médiation culturelle à destination de personnes réfugiées résidant à Besançon. À travers des temps collectifs animés par des professionnels des médias et de la médiation sociale, les bénéficiaires seront accompagnés dans la valorisation de leurs parcours, le développement de leur esprit critique et la compréhension des enjeux citoyens, à la fois locaux et globaux.</p> <p>Les productions réalisées (émissions radio, podcasts, textes, restitutions publiques) permettront de sensibiliser le public bisonnin aux questions de citoyenneté mondiale, de migration et de vivre-ensemble. Le projet contribue ainsi à favoriser l'inclusion sociale et à renforcer la participation citoyenne des publics concernés.</p>	<p>Le projet s'appuie sur un partenaire reconnu et sérieux, ce qui constitue un gage de crédibilité. Il présente un caractère innovant au regard des initiatives soutenues jusqu'à présent, notamment par le développement de formats radiophoniques et de podcasts, encore peu présents dans les projets accompagnés.</p> <p>L'action, menée avec des personnes réfugiées ou ayant un parcours migratoire et ouverte à un large public, favorise une meilleure intégration et participation de ces publics. Le porteur démontre par ailleurs une bonne connaissance du tissu associatif local et s'inscrit dans un réseau de partenaires existant, qu'il conviendrait toutefois de préciser davantage.</p> <p>Le projet prend en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD), ce qui renforce sa pertinence. Néanmoins, les objectifs sont présentés de manière inégale et gagneraient à être davantage harmonisés et clarifiés.</p> <p>Il est recommandé, pour consolider les futurs projets et améliorer la qualité rédactionnelle, de participer aux ateliers proposés par BFCI l'année prochaine.</p>	Favorable	10 000	3 000	3 000
Le petit Collectif	France	<p>Projet « Musiques d'habitants »</p> <p>Valoriser la diversité culturelle et renforcer le dialogue interculturel</p> <p>Le projet « Musiques d'habitants » vise à valoriser la richesse des cultures musicales présentes sur le territoire, en particulier dans les quartiers prioritaires, comme levier d'éducation à la citoyenneté mondiale.</p> <p>Il repose sur la collecte de témoignages sonores, de chants, de récits de vie et d'histoires musicales, permettant de révéler un patrimoine culturel immatériel vivant, à la fois local et issu d'ailleurs. Cette démarche participative favorise le dialogue interculturel et la rencontre entre habitants.</p> <p>À travers des ateliers participatifs, des cafés musicaux, la création d'une carte sonore interactive et l'organisation d'un grand bal final, le projet encourage l'expression des identités culturelles, la participation citoyenne et la reconnaissance mutuelle des cultures.</p> <p>En s'appuyant sur un réseau de partenaires locaux (écoles, maisons de quartier, associations), le projet développe également des actions pédagogiques à destination des enfants, telles que la création d'un livre-CD et la mise en place d'un parcours éducatif autour des musiques du monde et des récits de vie.</p> <p>En rendant visibles et audibles ces expressions culturelles, « Musiques d'habitants » contribue à lutter contre les préjugés, à promouvoir le respect de la diversité culturelle et à construire une citoyenneté ouverte, inclusive et solidaire.</p>	<p>Le projet se distingue par son caractère innovant, notamment à travers la création d'une carte sonore interactive géolocalisée, présentant un réel intérêt sociétal. Il est bien construit, avec des phases de mise en œuvre clairement définies.</p> <p>Les actions déployées, en particulier en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et au sein de différentes structures, favorisent l'implication directe des participants, qui deviennent acteurs du projet. Celui-ci contribue ainsi au renforcement de la cohésion sociale, tout en s'inscrivant dans une dynamique interculturelle et intergénérationnelle.</p> <p>Le projet inclut également des actions de sensibilisation lors d'événements locaux, tels que le week-end de l'interculturalité, ainsi que des ateliers en milieu scolaire. L'approche pédagogique par la musique permet à la fois la valorisation, la transmission et la préservation des parcours de vie.</p> <p>La prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) renforce la pertinence globale du projet. Celui-ci s'appuie sur un réseau solide de partenaires et témoigne d'une capacité à mobiliser des financements diversifiés, y compris privés. Enfin, la mise en place d'un comité technique réunissant différents services (relations internationales, culture, éducation), ainsi que des acteurs institutionnels tels que le Musée Comtois et le Contrat de ville, constitue un atout supplémentaire en termes de gouvernance et de suivi.</p>	Favorable	37 103	3 000	3 000
TOTAL							12 000

Les subventions feront l'objet d'un versement en une fois aux bénéficiaires à compter de leur notification. Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme au projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'annulation du projet,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

Les bénéficiaires devront se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'accord, les crédits correspondants, soit la somme de 12 000 €, seront prélevés sur la ligne 65.048.65748.0022206.10069.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal attribue :

- **3 000 € à l'association AMADEA**
- **3 000 € à l'association Ludo Enfants**
- **3 000 € à l'association Radio Sud Besançon**
- **3 000 € à l'association Le Petit Kollektiv**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions*: 10

Conseiller intéressé : 0

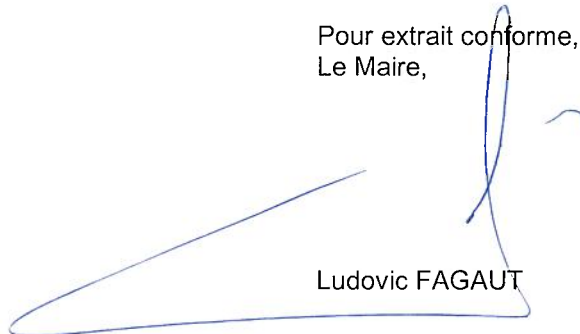
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT